



Parmi les nombreuses missions des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter, s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés. L'objectif est de parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source, en termes de polluants classiques et de micropolluants, dans une finalité de préservation des milieux.

En 2010, le Graie a ainsi lancé un **réseau régional d'échanges** afin de mettre en relation les différents acteurs de la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement.

# Objectifs

#### Les objectifs de ce réseau sont :

- de mettre en relation les différents acteurs concernés et, au-delà des contacts et échanges informels.
- de leur permettre de mutualiser leurs connaissances et leurs compétences ;
- de les aider à formaliser et transmettre leur expérience.

### Membres du réseau

Ce réseau s'adresse à l'ensemble des acteurs de la gestion des rejets non domestiques : il touche une  $100^{\text{aine}}$  de personnes. Les principaux membres du groupe sont :

- des collectivités: Grenoble-Alpes métropole (38), la Comm. Comm. des Vallons de la Tour (38), Systepur (38), la CA Villefranche Beaujolais Saône (69), la Métropole de Lyon (69), Chambéry Métropole (73), Annemasse agglo (74), etc.
- des établissements publics de l'Etat: Agence de l'eau RMC, CCI Nord Isère et CCI Villefranche Beaujolais
- des exploitants de réseau privés : la Lyonnaise des eaux



Ce réseau est soutenu par l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et la Métropole de Lyon.

# Liens avec d'autres groupes

Le groupe entretient des liens avec l'ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) et l'ARPE PACA (Agence Régionale pour l'Environnement et l'écodéveloppement) qui animent également des groupes de travail sur les effluents non domestiques, ainsi qu'avec les réseaux Environnement des chambres consulaires.

### Principes de fonctionnement

Trois niveaux d'échanges et d'apports d'informations sont proposés au sein du réseau :

- une conférence régionale annuelle destinée à l'ensemble des acteurs concernés. Cet évènement permet un apport d'informations important à travers une journée de conférence et un temps d'échanges sur les préoccupations des services avec une seconde journée de séminaire. Les actes de ces conférences sont disponibles sur www.graie.org
- des réunions en groupe de travail restreint rassemblant 4 fois par an des experts et exploitants ayant déjà mis en place une gestion des rejets non domestiques et souhaitant échanger et travailler conjointement sur différentes thématiques.
- une liste de diffusion nationale, permettant aux collectivités et à leurs partenaires de partager leurs expériences et de s'entraider via des échanges mails. Les échanges de ce réseau sont retranscrits sur le site du Graie dans un document « foire aux questions ».

### Thèmes développés et productions

Depuis six ans, <u>les professionnels du réseau ont déjà produits de nombreux documents,</u> consultables via le site internet du Graie, notamment :

- Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial : ce document liste, à partir de cas fréquemment rencontrés, les activités pouvant potentiellement générer un déversement au réseau d'eaux pluviales (chantiers, eaux de refroidissement, etc.), dresse un état des lieux des connaissances et pratiques et propose des préconisations en matière de raccordement et de prétraitement de ces rejets mis à jour en mai 2017
- Les indicateurs d'activité et de performance : ce document constitue une « boîte à idées » dans laquelle chaque collectivité peut venir piocher des exemples qui lui permettront de dresser sa propre liste d'indicateurs pertinents, en fonction de ses objectifs et des spécificités de son territoire publié en 2016
- Pour la rédaction du volet "effluents non domestiques" dans les règlements d'assainissement : ce document est une "boîte à idée" ayant pour but d'aider les collectivités à définir les prescriptions techniques, financières (redevance) et administratives de ce volet de leur règlement mis à jour en 2014

<u>Les membres du réseau ont également échangé de nombreux documents</u> mis à disposition de tous via le site du Graie :

- Des documents généralistes relatifs, notamment, à la législation.
- Des documents types comme une fiche de contrôle, un arrêté type en référence à une convention, ou encore des exemples de règlements d'assainissement.
- Des documents techniques qui définissent les rejets, déchets et produits dangereux des différents secteurs d'activités ainsi que les solutions de gestion

<u>Enfin, des réunions d'échanges annuelles</u> sont organisées avec les réseaux Environnement des chambres consulaires depuis 2013.

# Projets du réseau

Le groupe régional poursuit son travail sur les rejets des entreprises en lien avec le réseau pluvial et rédige actuellement une note la gestion des pollutions accidentelles.